



## **AVIS PUBLIC**

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ GREFFIER QUE :**

Lors d'une séance d'ajournement tenue le 27 février 2017, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 285 mettant fin au programme de subvention pour favoriser la construction résidentielle neuve.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro 285 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

**DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 8<sup>e</sup> JOUR DE MARS 2017**

**Pierre-Alain Bouchard**  
**Greffier**